Déplacement de la gendarmerie

Par **Nobody000**, le **04/12/2014** à **14:09**

bonjour,
je viens demander des avis à titre indicatif sur un coup de téléphone que j'ai eu.
il y a 3 jour, l'ancien propriétaire de mon véhicule ma appelé en me disant que la gendarmerie était venu chez lui au sujet de la moto que j'ai acheter il y a 5 mois. et a commencer à m'engueuler parce-que je n'ai pas fait la carte grise.
Se qui m'étonne, c'est que cette moto n'a rouler que 3 fois.
1 - jour d'achat pour l'emmener chez moi
2 - pour l'emmené au garage faire un double des clef
3 - quand je suis retourné la chercher.

le reste du temps la moto est démonté et en préparation pour la compétition 2015.
J'aurais bien pu prendre un PV pour excès de vitesse du type 110km pour 90 ou quelque chose du genre. Mais je ne vois rien qui ne justifie le déplacement d'une brigade. Quant à la CG, c'est vrais que ne roulant pas sur route je l'ai un peut oublié.

J'aimerais donc savoir les raison possible pour les quelles les gendarmes seraient susceptible de ce déplacer. Que je puisse savoir quelle genre d'infraction j'aurais éventuellement commissent (dans le cas ou c'est pas une erreur) et essayé de savoir si je suis effectivement en tor ou non.

merci d'avance pour votre aide.

Par **gregor2**, le **04/12/2014** à **14:57**

Bonjour, j'attire votre attention sur le fait que nous sommes un forum etudiant, a ce titre tout ce. Qui pourrait etre dit ne le sera qu'a. Titre vaguement indicatif et informel, nous vous conseillons de consulter un professionnel.

Par **Nobody000**, le **05/12/2014** à **18:00**

merci, mais je ne cherche pas à être précis, juste à avoir une vague idée de ce que cela pourrais être.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés